

Délégation des aides à la pierre



Les Sables d'Olonne Agglomération

Vanessa REAUD

Direction Habitat Logement
Mairie annexe du Château d'Olonne
53 Rue Séraphin Buton
85 180 LES SABLES D'OLONNE
Tel : 02 51 23 16 78
vanessa.reaud@lessablesdolonne.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

A partir de 2024, l'Agglomération des Sables d'Olonne a pris la compétence de délégation des aides à la pierre, pour le Parc Public et le Parc Privé. A ce titre, l'Agglomération va gérer et attribuer les agréments et les financements de l'Etat en faveur de :

- la construction, la réhabilitation et la démolition des logements locatifs sociaux et des logements en location-accession (PSLA) pour le Parc Public
- l'amélioration de l'habitat privé (rénovation énergétique et adaptation) relevant des aides de l'ANAH pour le Parc Privé

La convention de délégation a été signée le 12 juin 2024, pour la période 2024-2029.

L'Agglomération dispose d'une délégation de Type 3, à savoir, elle instruit les décisions de financement pour le Parc Public et les aides de l'ANAH pour le Parc Privé.

TYPE D'AIDE

Subvention / agrément

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Les Sables d'Olonne Agglomération

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM, associations, propriétaires bailleurs, propriétaires occupants, syndicats de copropriété.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat

A decorative footer pattern consisting of a repeating sequence of red and white geometric shapes, including dots, lines, and curved arrows, arranged in a rhythmic, wave-like pattern.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Pour 2024, l'enveloppe prévisionnelle fixée dans le cadre de la convention de délégation de délégation est de :

- Pour le Parc Public : 528 669 € pour un objectif de 126 LLS (dont 45 PLAI, 66 PLUS, 15 PLS) et 10 PSLA
- Pour le Parc Privé : 3 599 800 € pour un objectif de 205 logements rénovés (186 PO, 4 PB et 15 logements en copropriété).

